



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00058

Numéro SIREN : 329 024 335

Nom ou dénomination : AMC CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/002523

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1242128

Dénomination : AMC CONSULTANT
Adresse : 1 rue Des Méridiens Sud Galaxie 38130 Echirolles -
FRANCE-
n° de gestion : 1984B00058
n° d'identification : 329 024 335
n° de dépôt : A2016/002523
Date du dépôt : 10/03/2016

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 03/03/2016



1242128

AMC CONSULTANT
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Rue des Méridiens - Sud Galaxie
38130 ECHIROLLES
329 024 335 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

- 9 MARS 2016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 MARS 2016

Sous le N°

2523

L'an deux mille seize,
Le jeudi 3 mars
A 9 heures,

Les associés de la société « AMC CONSULTANT » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux du Cabinet LONJON & Associés – 3 Chemin du Vieux Chêne, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Salvatore CIMMINO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yann BENALLEGUE et Monsieur Benoît HAUSS, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samy BEY est désigné comme secrétaire.

Monsieur Maurice BARNEOUD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 518 sur les 2 520 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

5

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2015,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes en remplacement d'un Commissaire aux Comptes démissionnaire,

.../...

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Eric CERVERA, domicilié à LA TRONCHE (38700) – 1 Bis Boulevard de la Chantourne, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Maurice BARNEOUD, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée : Voix pour : 2 518

Voix contre :

Abstention :



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée : Voix pour : 2 518

Voix contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SC' followed by several horizontal strokes, likely representing the name Salvatore CIMMINO.

**Extrait Certifié conforme
Le Président
Salvatore CIMMINO**